



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 39361

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur des dysfonctionnements touchant le centre pénitentiaire de Ducos à la Martinique. On constate un engorgement de tous les secteurs de la prison, avec de multiples répercussions. D'abord, l'affectation des lieux respectifs n'est pas respectée : il en est par exemple ainsi du service médico-psychiatrique régional où la présence de personnes sans problème psychique est notée. Ensuite, les conditions de travail sont pénibles : l'effectif fonctionnant à Ducos a été prévu pour 448 prisonniers ; on remarque la dégradation quotidienne de la situation avec des agressions de surveillants qui, au nombre de 25 par cycle de travail, doivent gérer en réalité plus de 700 détenus. Une gestion dans l'urgence met au second plan le volet réinsertion d'autant que le centre socio-éducatif prévu pour 400 personnes ne peut en contenir 700. De plus, sachant que des cellules de 12 mètres carrés par individu sont préconisées, on se retrouve avec 4 personnes sur 9 mètres carrés, d'où un sentiment d'insécurité dans un endroit estimé sécurisé. Enfin, le regroupement anormalement massif des centres est cause de promiscuité. Une dissociation géographique plus nette entre le quartier des femmes et celui des mineurs, d'une part, et celui des hommes, d'autre part, est sollicitée pour y remédier. Devant la surpopulation carcérale et le fait que 300 condamnés ne purgent pas leurs peines, l'administration a programmé pour la Martinique une centaine de places en modulaires. La réalisation de modulaires devrait servir à éviter des difficultés additionnelles de saturation, d'où l'intérêt d'un autre site. Il lui demande les mesures qu'il entend adopter pour remédier durablement aux problèmes susvisés.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que le Gouvernement a voulu donner une place majeure, au sein de la loi d'orientation et de programmation de la justice, au traitement de la délinquance. Pour ce faire, un ambitieux programme de modernisation du parc immobilier aboutira, à terme, à la réalisation de 13 200 places de détention dont 1 600 pour l'outre-mer. Le recensement des besoins et l'analyse de l'état du patrimoine pénitentiaire ont permis d'identifier les zones géographiques les plus touchées par la délinquance ou présentant des établissements vétustes et inadaptés aux normes réglementaires actuelles. Concernant plus particulièrement le département de la Martinique, une mission a été confiée à l'agence de maîtrise d'ouvrages des travaux publics du ministère de la justice portant sur la recherche d'emprises foncières susceptibles de pouvoir accueillir, à terme, un deuxième établissement pénitentiaire sur ce département. Par ailleurs, compte tenu du surencombrement du centre pénitentiaire de Ducos mettant en cause la sécurité de l'établissement d'une part, les conditions de travail du personnel d'autre part, le directeur de l'administration pénitentiaire a demandé à l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice d'engager deux études. La première est destinée à examiner les conditions d'installation, à court terme, de structures modulaires à l'extérieur de l'établissement destinées à héberger les femmes et les mineurs, dans la perspective de pouvoir dégager, à l'intérieur de l'enceinte, entre 60 et 100 places à la fin 2005. Ceux-ci seront alors parfaitement séparés des autres catégories de détenus. La deuxième étude a pour objet d'évaluer les possibilités, à moyen terme, d'une extension d'environ 100 places de l'actuel établissement sur le

domaine pénitentiaire, dans des délais aussi rapprochés que possible. L'ouverture de ces places supplémentaires permettra de répondre aux besoins immédiats.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39361

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3593

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6335